

**PSAC Proposal – 06/18/16
FB Bargaining**

Replace Appendix F and G-1 with the following:

ARTICLE xx

FIREARM TRAINING PARTICIPANT SELECTION

xx.01 Employees required to undergo firearm training and/or certification, as well as Control Defence Tactics training and/or certification, shall be given every reasonable opportunity to achieve certification or re-certification.

xx.02 If an employee fails to meet the criteria for training, certification or recertification outlined above, the Employer shall make every reasonable effort to find the employee a placement opportunity within the Public Service. Such employees shall be salary protected consistent with Part 5 of Appendix C of this agreement.

xx.03 The parties agree to maintain a joint consultation committee to discuss the strategy for the placement of employees who are unsuccessful on the firearm and control defence tactics training, certification and re-certification.

REVENDEICATIONS DE L'AFPC – 18/06/2016
Négociations FB

Remplacer les appendices F et G par ce qui suit :

ARTICLE XX

SÉLECTION DES PARTICIPANTS

À LA FORMATION SUR LES ARMES À FEU

xx.01 Les employé-e-s tenus de suivre une formation sur les armes à feu, la certification et les tactiques de maîtrise et de défense (FTMD) doivent avoir toutes les occasions possibles pour être en mesure d'obtenir leur permis de port d'arme et le renouvellement de celui-ci.

xx.02 Si un employé-e ne répond pas aux critères de formation sur les armes à feu et la certification, l'employeur doit faire tous les efforts possibles pour lui trouver une possibilité de placement au sein de la fonction publique. L'employé-e a droit à la protection salariale conformément à la partie V de l'Appendice C de la présente convention collective.

xx.03 Les parties conviennent d'établir un comité mixte de consultation pour discuter de la stratégie pour le placement des employé-e-s qui n'ont pas réussi la formation sur les armes à feu, les tactiques de maîtrise et de défense (FTMD), la certification ou le renouvellement de celle-ci.